PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 MARS 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 24 mars 2022 à 19 h 30, à la salle du Centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore

Lors de cette séance étaient présents :

- le maire monsieur David McKay en salle
- la conseillère madame Nathalie Lanthier en salle
- la conseillère madame Mélissa Morin en salle
- la conseillère madame Kim Jones en salle
- le conseiller monsieur Paul Gauthier par visioconférence
- le conseiller monsieur Danny Raymond en salle
- la conseillère madame Valérie Camiré en salle
- la conseillère madame Mélissa Morin en salle

formant quorum sous la présidence du maire monsieur David McKay.

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Danielle Glode est aussi présente.

Les règles de mesures d'hygiène sont respectées par les personnes présentes.

2022-03-29 <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE AVEC PRÉSENCE DU PUBLIC</u>

Monsieur le maire David McKay vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance extraordinaire du 24 mars 2022 à 19 h 40.

CONSIDÉRANT QUE, le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, et ce, conformément à la Loi sur la santé publique ;

CONSIDÉRANT QUE les décrets subséquents prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 1^{er} avril 2022 par le décret numéro 341-2022 du 23 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19 permet d'assouplir certaines mesures mises en place pour protéger la santé de la population, tout en maintenant certaines d'entre elles nécessaires pour continuer de la protéger ;

CONSIDÉRANT QUE les autorités de la Santé publique par le biais du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) permettent que les séances du conseil municipal puissent se tenir en présence du public depuis le 21 février 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'arrêté 2020-049 du 14 juillet 2020, toute municipalité a l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance qui, en vertu de la Loi, doit comprendre une période de questions ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Kim Jones, appuyé par la conseillère Mélissa Morin ET RÉSOLU

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue avec public et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient tous présents en salle lors de cette séance ;

QUE la séance soit publicisée, dès que possible, selon les règles juridiques applicables par l'un ou l'autre des arrêtés ministériels applicables, soit sur son site Internet et qu'une copie soit disponible à l'hôtel de ville.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-03-30 <u>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Le maire David McKay demande à madame Danielle Glode, directrice générales et greffière-trésorière par intérim, de procéder à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par la conseillère Kim Jones,

appuyé par la conseillère Mélissa Morin ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Avis de motion sur le *Règlement numéro 323-03-22 modifiant le règlement numéro 323-18 sur le traitement des élus municipaux*
- 4. Dépôt du projet de *Règlement numéro 323-03-22 modifiant le règlement numéro 323-18 sur le traitement des élus municipaux*
- 5. Avis de motion sur le Règlement numéro 320-03-22 modifiant le règlement numéro 320-17 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses et de passer des contrats
- 6. Dépôt du projet de *Règlement numéro 320-03-22 modifiant le règlement numéro 320-17 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses et de passer des contrats*
- 7. Consultation publique Demande de dérogation mineure numéro 22-55 lot 3 767 135
- 8. Mandat à *L'Arsenal* pour l'achat de 4 APRIA Pro Scott et le remplacement de 16 cylindres d'air
- 9. Approbation de la Déclaration annuelle des activités du service de Sécurité incendie
- 10. **Période de questions**
- 11. Levée de la séance extraordinaire

Suite à la lecture de l'ordre du jour, les points suivants ont été rajouté à l'ordre du jour :

- 10. Proposition de formation d'officier non-urbain
- 11. Embauche d'un pompier volontaire

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-03-31 <u>AVIS DE MOTION SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 323-03-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 323-02-21 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX</u>

Avis de motion est donné par le conseiller Danny Raymond pour la présentation à une séance ultérieure du *Règlement numéro 323-03-22 modifiant le Règlement numéro 323-18 sur le traitement des élus municipaux.*

2022-03-32 <u>DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 323-03-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 323-02-21 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX</u>

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement au moins soixante-douze heures avant cette séance, le conseiller Danny Raymond dépose le projet du *Règlement numéro 323-03-22 modifiant le Règlement numéro 323-18 sur le traitement des élus municipaux.*

2022-03-33 AVIS DE MOTION SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 320-03-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 320-17 CONCERNANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DE DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS

Avis de motion est donné par la conseillère Mélissa Morin pour la présentation à une séance ultérieure du Règlement numéro 320-03-22 modifiant le Règlement numéro 320-17 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses et de passer des contrats.

2022-03-34 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 320-03-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 320-17 CONCERNANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DE DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement au moins soixante-douze heures avant cette séance, la conseillère Mélissa Morin dépose le projet du Règlement numéro 320-03-22 modifiant le Règlement numéro 320-17 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses et de passer des contrats.

2022-03-35 <u>CONSULTATION PUBLIQUE – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 22-55 – LOT 3 767 135</u>

Le maire, monsieur David McKay, demande à madame Danielle Glode d'expliquer la teneur de la demande de dérogation mineure numéro 22-55 et invite les personnes dans la salle à poser des questions ou à apporter des commentaires dans le cadre de la consultation publique préalable à l'adoption de la résolution relative à cette demande.

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme sont nécessaires en vertu du Règlement sur les dérogations mineures numéro 204-95 ;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est connu et désignée comme étant le lot 3 767 135 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à autoriser une marge avant inférieure à celle autorisée par le règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à analyser la marge avant inférieure à celle autorisée par le règlement de zonage soit de 6 mètres des limites du terrain ;

CONSIDÉRANT l'avis unanime, défavorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT la nature des éléments soumis ont l'usage de la dérogation mineure par le requérant et les analyses transmises par le Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT l'analyse minutieuse des critères de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété projetée se trouve près des limites du respect du triangle de visibilité au coin de la rue ;

CONSIDÉRANT QUE l'emprise municipale est quasi inexistante sur la rue et que la propriété se trouve très près de la rue ;

CONSIDÉRANT les difficultés ajoutées aux actvités de déneigement dans le secteur ;

CONSIDÉRANT la possibilité de préjudices dûs à l'alignement des propriétés ;

CONSIDÉRANT la possibilité de modifier le projet afin que la marge avant soit conforme au règlement de zonage, notamment la modification des plans ou la réduction de l'espace en cours arrière,

POUR TOUS CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Valérie Camiré appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et refuse la demande de dérogation mineure numéro 22-55 requise dans le but d'autoriser une marge avant inférieure à celle autorisée par le règlement de zonage.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-03-36 <u>MANDAT À L'ARSENAL POUR L'ACHAT DE 4 APRIA PRO SCOTT ET LE REMPLACEMENT DE 16 CYLINDRES D'AIR</u>

ATTENDU l'importance de s'assurer de la sécurité publique en offrant des services de qualité ;

ATTENDU QU' afin de moderniser, uniformiser et augmenter les performances des pompiers volontaires de la municipalité ;

ATTENDU l'offre de service de *L'Arsenal* reçue le 16 mars 2022, offrant la fourniture de 4 APRIA (appareil de protection respiratoire individuel autonome) PRO Scott et le remplacement de 16 cylindres d'air au montant de 62 276,00 \$ plus les taxes applicables,

POUR CES MOTIFS.

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier, appuyé par la conseillère Kim Jones ET RÉSOLU

D'AUTORISER le mandat à L'Arsenal pour l'achat de 4 APRIA PRO Scott et le remplacement de 16 cylindres d'air au montant de 62 276,00 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le directeur du Service de Sécurité incendie de signer le contrat l'offre d'achat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Télesphore.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-03-37 <u>APPROBATION DE LA DÉCLARATION ANNUELLE DES ACTIVITÉS DU SERVICE</u> DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la *Loi sur la sécurité Incendie* prescrit l'obligation, pour toute autorité locale chargée de l'application des mesures prévues au schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie de transmettre, au ministre de la Sécurité publique, dans les trois mois de la fin de son année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du rapport annuel 2021 et ont pris connaissance de son contenu,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin, appuyé par le conseiller Danny Raymond ET RÉSOLU

D'ADOPTER le rapport annuel 2021 du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie ;

D'AUTORISER la transmission du rapport annuel 2021 à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges afin qu'elle le transmette au ministère de la Sécurité publique.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-03-38 PROPOSITION DE FORMATION D'OFFICIER NON-URBAIN

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Marc-André Dubé, directeur du service de Sécurité incendie,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier, appuyé par la conseillère Kim Jones ET RÉSOLU

QUE le Conseil accepte la proposition de formation d'officier non- urbain pour monsieur Christian Fortin :

D'AUTORISER le directeur du service de Sécurité incendie, monsieur Marc-André Dubé, à inscrire monsieur Christian Fortin à l'inscription pour la formation d'officier non-urbain.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-03-39 <u>EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE</u>

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Marc-André Dubé, directeur du service de Sécurité incendie,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier, appuyé par la conseillère Kim Jones ET RÉSOLU

QUE le Conseil procède à l'embauche de madame Rebecca Pelletier au poste de pompier volontaire ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur du service de Sécurité incendie, monsieur Marc-André Dubé, à signer l'entente de travail entre les deux parties.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2022-03-40 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE</u>

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

il est proposé par la conseillère Kim Jones, appuyé par la conseillère Mélissa Morin ET RÉSOLU

QUE la séance extraordinaire du 24 mars 2022 soit levée à 20 h 11.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

	atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la solutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du <i>Code</i>
Le maire,	La directrice générale et greffière-trésorière par intérim,
David McKay	Danielle Glode